



Ti-Kêr Tregaranteg
Mairie de Trégarantec

TRÉGA' INFOS

Bulletin d'informations municipales
N°17/ Novembre 2024

MÉMENTO

Entretien avec le Maire ou les adjoint.e.s au Maire sur rendez-vous

Numéros d'urgence/service de garde

Pompiers : ☎ 18 ou 112

Gendarmerie : ☎ 17 ou 02.98.83.00.40

Médecin/dentiste de garde: ☎ 15

Pharmacie de garde: ☎ 3237

Ambulances : ☎ 15

ENEDIS—Panne électricité : 09 726 750 29

Service eau/assainissement collectif (CLCL) - ☎ 02.98.83.02.80. Accueil de 8h 30 - 12h et 13h - 17h du lundi au vendredi. Fermés le jeudi matin et à partir de 16h30 le vendredi.

Ambulance : du lundi au samedi, de 20h à 8h et dimanche/jour férié, faire le 15.

Maison de l'emploi / France services
Lesneven 8h30-12h/13h30-17h30 (16h30 le vendredi) ☎ 02.98.21.13.14 ou accueil@maison-emploi-lesneven.fr.

Déchetterie de Lesneven : ouvert du Lundi au samedi 9h-12 h ; 14h-17h45 (fermeture à 11h les 1^{ers} jeudis de chaque mois.

Maison de l'enfance :

Crèche/Multi-accueil ☎ 02.98.83.66.50.

Centre de Loisirs/Garderie périscolaire ☎ 02.98.83.69.33 ou ploudaniel@epal.asso.fr

Relais Enfants Parents Assistantes

Maternelles : repamdeslegendes@gmail.com ou ☎ 06.47.82.78. 48.

Cinéma Even Lesneven : Site : Allocine

Cinéma Even/ Facebook :

@CinemaEvenLesneven/ Instagram :

@cinema.even.lesneven

Marché bio: Le samedi matin de 9h45 à 13h00

Tribu d'Anna: Traiteur crêpier ambulant les samedis 30/11 et 28/12 au matin

La mairie est ouverte au public les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30, lundis et mercredis de 8h30 à 12h30

Tél : 02.98.83.61.65 Mail : mairie.tregarantec@wanadoo.fr

<https://tregarantec.bzh/>  mairie de Trégarantec

VIE MUNICIPALE / BUHEZ AN TI KER

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024

La municipalité adresse ses remerciements les plus chaleureux à tous ceux présents lors de la cérémonie du 11 novembre 2024. Votre participation témoigne de l'importance accordée collectivement au devoir de mémoire, pour honorer les hommes et les femmes qui ont combattu pour la liberté de notre pays.

Enfin, un remerciement particulier aux élèves de Monsieur Hamon et de monsieur FLOCH de l'école Sainte-Anne de Ploudaniel, qui se sont investis dans cette commémoration. Les enfants incarnent l'avenir de cette mémoire, qui doit perdurer à travers les générations.



ANIMATIONS MARCHÉ DU 30 NOVEMBRE 2024

Le bus mobilité connecté sera présent sur la commune le Samedi 30 novembre 2024 lors du marché sur la place François Morvan. Il vous renseignera et vous informera sur toutes les solutions de déplacements possibles et adaptées à votre situation. Vous voulez des informations sur le covoiturage, les aides au permis, la location ou l'achat d'un vélo ... ? Venez essayer le vélo à assistance électrique gratuitement !



La tribu d'Anna, foodtruck et traiteur crêpier, sera également installé au bourg le samedi 30 novembre au matin.



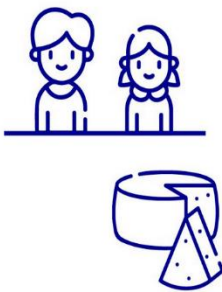
REPAS DES AINÉS DU 16 NOVEMBRE 2024

Ce samedi 16 novembre, le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux habitants âgés de 70 ans et plus ainsi que leurs conjoints a rassemblé 37 convives à la salle polyvalente. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les habitants présents, le maire a eu une pensée pour les absents malades, en maison de retraite ou ayant eu un empêchement. Les convives ont eu plaisir à se retrouver autour de ce repas.



CONSOMMATION : PRECONISATIONS DE LA PREFECTURE DU FINISTERE

#consommation



Le lait cru peut présenter un risque important pour **les jeunes enfants et particulièrement ceux de moins de 5 ans.**

Ils ne doivent pas consommer de lait cru ou de fromages au lait cru.*

Vérifiez l'étiquette ou demandez conseil à votre commerçant.

*cela ne concerne pas les fromages à pâte pressée cuite : Gruyère, Comté, Emmental, Beaufort ...



Le lait cru peut présenter un risque important pour les jeunes enfants et particulièrement ceux de moins de 5ans. Mis sur le marché sans traitement thermique préalable, le lait cru et les produits fabriqués à partir de lait cru sont très sensibles à la contamination éventuelle de la matière première par des bactéries pathogènes. En effet, malgré les précautions prises par les professionnels, l'infection des mamelles ou un incident lors de la traite peuvent conduire à une contamination du lait par des bactéries pathogènes, naturellement présentes dans le tube digestif des ruminants (Salmonella, Listeria, Escherichia coli...).

Les fromages à pâte pressée cuite : gruyère, comté, emmental, beaufort... ne sont pas concernés.
<https://agriculture.gouv.fr/consommation-de-fromages-base-de-lait-cru-rappel-des-precautions>

DÉJECTIONS CANINES



Après une brève accalmie, les plaintes concernant les déjections canines ont repris. Nous rappelons que le fait de ne pas ramasser les excréments de son chien dans un lieu public peut entraîner une amende allant jusqu'à 135 euros. Toutefois, les propriétaires sont autorisés à laisser leur animal se soulager sur la voie publique ou sur les espaces verts, à condition de ramasser ensuite les déjections.

Vivre à Trégarantec demande parfois de la tolérance et une acceptation des différentes pratiques de chacun. Avec l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune, nous devons éviter les tensions de voisinage.

Chenilles de Processionnaires du pin et du chêne

Processionnaire du pin
Entre janvier et avril

Processionnaire du chêne
Entre mai et juillet



Nid sur branche



Nid sur tronc

NE PAS TOUCHER !

Les poils urticants de ces chenilles peuvent provoquer des symptômes parfois graves chez l'Homme et certains animaux : rougeurs, démangeaisons, difficultés à respirer, larmoiement...

Toutes les chenilles poilues ne sont pas dangereuses pour la santé



Comment les reconnaître, où se trouvent-elles,
quels sont les risques pour notre santé ?
[chenille-risque.info](https://www.chenille-risque.info)



• Pourquoi cet Arrêté

A qui s'adresse-t-il ?

L'Arrêté s'adresse à tous les propriétaires et gestionnaires (collectivités, entreprises, particuliers) d'espaces extérieurs (jardins, espaces verts, voiries...).

Quel est son objectif ?

L'Arrêté n'a pas vocation à éradiquer les chenilles processionnaires du pin et du chêne mais à **protéger les populations humaines et animales contre l'exposition aux soies urticantes**.

• Les principes de l'Arrêté

L'Arrêté détermine des zones en fonction
du niveau de fréquentation du public :

Zone 1 Article 2

Zone où la **présence humaine est régulière et inévitable** et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu primordial (se référer à l'annexe 1 de l'Arrêté).

Exemples de lieux concernés par l'Arrêté :

- les espaces verts des habitations individuelles et collectives,
- les parcs et jardins,
- la voirie,
- les terrains de sport,
- les cimetières,
- les espaces verts des hébergements de touristes,
- les zones accessibles au public dans les entreprises et les centres commerciaux,
- les espaces verts et voiries aménagés pour accueillir du public sensible,
- les espaces verts des établissements d'enseignement, de santé et médico-sociaux,



ainsi que les voies publiques et privées ouvertes au public, les itinéraires de promenades, de randonnées et les pistes cyclables, **situés à 50 m ou moins d'une zone 1**.

Zone 2 Article 2

Zone où la **présence humaine est moins régulière et évitable** et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu moins important (se référer à l'annexe 1 de l'Arrêté).

Exemples de lieux concernés par l'Arrêté :

- les sites spécifiquement destinés à l'accueil du public (aire de pique-nique, banc, parking...) dans les lieux suivants : forêts, espaces naturels protégés au titre de l'environnement,
- les voies publiques et privées ouvertes au public, itinéraires de promenades et de randonnées et les pistes cyclables, **situés à plus de 50 m d'une zone 1**.



Non concernées : forêts non accessibles au public.

Arrêté Préfectoral visant à limiter l'exposition des populations aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et du chêne (*Thaumetopoea processionea*).
Préparé et adopté par l'ARS Bretagne - Date de mise à jour juillet 2021 - Contenu validé par l'ARS Bretagne - Brest, Cotes, ARS Bretagne - Ne pas jeter sur la voie publique.

Les Processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa* D.&S.) et les Processionnaires du chêne (*Thaumetopoea processionea* L.) sont des insectes (papillons) qui, au stade chenille, sont recouverts de poils urticants.

Ces poils, que l'on retrouve sur les chenilles à certains stades de leur développement, dans les cocons, dans les nids et dans les sites d'enfouissement sont dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques.

1
Recommandation

Désigner un référent

Article 9

Les collectivités territoriales peuvent désigner des référents, qui après formation, auront pour rôle de :

- repérer la présence de ces espèces ;
- participer à leur surveillance ;
- informer les personnes concernées sur les moyens de gestion adaptés ;
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces moyens ;
- partager des informations avec le coordinateur régional.



2
Obligation

Signaler

Article 10

Toute personne physique ou morale observant ou suspectant la présence de chenilles processionnaires est tenue de la signaler sur l'outil "Alerte Espèces" disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://alertespeces.fredon-bretagne.com/>



3
Obligation

Informez le Public

Art. 13 et 16

En période de procession des chenilles, l'information doit être relayée par tous moyens adaptés incluant un affichage dans un délai :

- de **24 heures** en **zone 1** (sauf habitation individuelle) ;
- de **5 jours** en **zone 2** (principaux points d'accès) ;

Cet affichage peut être mis en place de manière préventive en zone 2.



4
Obligation

Restreindre l'accès au Public

Art. 13 et 16

En période de procession des chenilles :

- en **zone 1** : l'accès au public doit être restreint (interdit 7) dans **un rayon de 20 mètres** et dans un **délai de 24h heures**, (sauf habitation individuelle) ;
- en **zone 2** : l'accès au public peut être restreint si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.



5
Obligation

Détruire et piéger

Art. 13 et 16

En zone 1 : en présence de nids et hors période de procession des chenilles, le responsable fait appel, **dans un délai de 1 mois**, à un prestataire qualifié pour procéder à la destruction mécanique des nids ou au piégeage des chenilles (se référer à l'annexe 2), sauf si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- les points **3** & **4** sont amenés à être mis en œuvre ;
- et aucune autre zone 1 contaminée n'est présente dans un rayon de 50 mètres.

En zone 2 : le responsable peut faire appel à un prestataire qualifié pour procéder à la destruction mécanique des nids si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.



6
Obligation

Prévenir

Article 13

En zone 1 : dans un **délai de 6 mois**, le responsable met en place un plan de prévention et de gestion comprenant les mesures suivantes :

- identification des moyens de gestion adaptés à la zone (article 3) ;
- sensibilisation des personnels et des entreprises amenés à y travailler ;
- inventaire des foyers ;
- mise en œuvre de moyen de prévention et de lutte (article 3).

Cas des maisons individuelles

Article 14

En présence de nids dans une propriété à usage d'habitation individuelle, le responsable procède ou prend contact avec un prestataire qualifié (ex: paysagiste) **dans un délai de 1 mois** pour faire procéder à la destruction mécanique (ou au piégeage des chenilles) des nids les plus accessibles.



INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique et mortel, résultant d'une mauvaise combustion. Il constitue encore aujourd'hui la première cause de décès par toxicité aiguë en France. Des gestes simples de prévention permettent d'éviter l'intoxication.

Quelques conseils simples existent pour éviter les intoxications par le monoxyde de carbone dans l'habitat :

- **faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel** (chaudières, chauffe-eau et chauffe baignoires, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- **aérez votre logement même en hiver** et ne bouchez jamais les entrées d'air ;
- **faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées deux fois par an** (des oiseaux peuvent y installer leurs nids) ;
- **n'utilisez pas pour vous chauffer** : des chauffages d'appoint en continu - ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces ventilées ; des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros...) ;

- n'utilisez pas à l'intérieur des locaux un groupe électrogène et veiller à ce que les gaz de combustion ne rentrent pas dans le logement.

► Vous pouvez retrouver ses conseils et d'autres éléments complémentaires d'information sur la brochure « se protéger des intoxications au monoxyde de carbone » et sur les sites internet de santé publique France et du ministère chargé de la santé ».

Que faire en cas d'intoxication ?

- aérez immédiatement les locaux en ouvrant les portes et les fenêtres ;
- arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- évacuez au plus vite les locaux et bâtiments ;
- appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes) ou un centre antipoison (numéro d'urgence 24/24, 7/7 - ANGERS : 02 41 48 21 21).
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Passage à l'heure d'hiver :

« La nuit ne soyez pas celui que l'on n'avait pas vu ! »



SOYEZ VISIBLE, NE PRENEZ PAS DE RISQUE !

Avec le passage à l'heure d'hiver, l'obscurité s'abat plus tôt et est présente lors des sorties d'école et du travail (17h-19h).

Les usagers de la route les plus vulnérables deviennent alors moins visibles et sont donc plus exposés au risque d'accident.

On observe une **augmentation de 40 %** du nombre d'accidents impliquant un piéton entre 17h-19h (et plus de 18 % sur la tranche horaire 7h-9h).

VOIR ET ÊTRE VU



Communiqué national et vidéos

#GagnonsEnVisibilité

PIÉTONS



- Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.
- S'il y en a, traversez aux passages piétons et empruntez les trottoirs.
- S'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus éloigné possible de la chaussée.
- Soyez visibles. Privilégiez des vêtements clairs et utilisez des accessoires rétro réfléchissants.

CYCLISTES ET CONDUCTEURS D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)



- Vérifiez votre éclairage.
- Ne roulez pas sur les trottoirs.
- Méfiez-vous des angles morts, notamment des bus et poids lourds.
- Portez des équipements ou accessoires rétro réfléchissants : pour les cyclistes, hors agglomération, le port d'un gilet rétro réfléchissant est obligatoire la nuit ou en cas de faible visibilité ; les utilisateurs d'EDPM doivent porter un gilet de haute visibilité ou un équipement rétro réfléchissant en ville lorsqu'il fait nuit ou en cas de faible visibilité, et en toutes circonstances hors agglomération.

AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS



- Redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes.
- Respectez une distance d'au moins un mètre avec les trottoirs et les vélos.
- Prudence aux abords des passages piétons, des arrêts de bus et des pistes cyclables. Ralentissez ! Anticipez !

RDV A 9H00 A LA
SALLE
POLYVALENTE

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

**JOURNÉE
CITOYENNE !**

PROGRAMME
Taille des arbustes et pommiers du
verger, chemin de promenade de
Kermorin jusqu'à Kerderc'hoale et
nettoyage du lavoir

EQUIPEMENT
Prévoir gants, sécateur et petit
outillage de jardinage

 Déjeuner offert
Inscription souhaitée
auprès de la mairie

**TOUS LES
HABITANTS
SONT LES
BIENVENUS !**

MAIRIE DE TRÉGARANTEC
MAIRIE.TREGARANTEC@WANADOO.FR / 02.98.83.61.65

CONCOURS MAISONS DECOREES ET CONCOURS DE DESSIN DE NOEL ENFANT



**Concours de dessins
de Noël**

*A vos crayons de couleurs !
La mairie attend vos plus
belles créations pour
le 18 décembre 2024 !*

*Une petite surprise attend
l'artiste dont le dessin
sera sélectionné !*



Mairie de Trégarantec
6 rue Menez Bargall 29260 TRÉGARANTEC
02.98.83.61.65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

CONCOURS DE DESSIN :

Tous les enfants de Trégarantec sont invités
à déposer leurs plus beaux dessins de Noël à
la mairie pour le 18 décembre 2024.

Les coordonnées mail et téléphone des
parents et prénom de l'enfant seront à noter
au dos du dessin !

Ils seront tous exposés dans le hall d'entrée



Pour la fin d'année, vous êtes nombreux à orner vos jardins de décorations de Noël. Pour récompenser les plus beaux décors, sans mettre l'accent sur les lumières électriques, la commune remettra un lot à l'issue du concours « Maisons décorées de Noël » suite au passage du jury.

Inscriptions pour le 17 décembre 2024

Pour concourir, vos décorations doivent être visibles de l'extérieur.

Vous pouvez vous inscrire directement en adressant un mail à la mairie ou en contactant le secrétariat par téléphone.

VIE PAROISSIALE - Buhez ar barrez

Messes du mois de novembre 2024

<u>Date</u>	<u>CCL Lesneven</u>	<u>CCL Côtes des Légendes</u>
Sam. 23	Lesneven 18 h 00 Rencontre 1 ^{ière} EK	
Dim. 24	Trégarantec 9 h 30 Le Folgoët 11 h 00	Saint Frégant 10 h 30 Rencontre 1 ^{ière} EK
Sam. 30	Lesneven 18 h 00	
Dim. 1er	Loc Brévalaire 9 h 30 Le Folgoët 11 h 00	Brignogan 10 h 30

COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES

CINÉ NOËL

En cette période de fêtes de fin d'année, la magie s'empare à nouveau du Ciné Even de Lesneven où la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) propose un Ciné Noël aux enfants de 6 à 12 ans du territoire avec la projection en avant-première du très attendu « Paddington au Pérou ». Le rendez-vous est donné le mercredi 18 décembre 2024 à 10h00 pour les enfants de Trégarantec.

Les inscriptions se tiendront à l'Hôtel communautaire, lors de trois permanences prévues **mardi 19 novembre, entre 16 h 00 et 19 h 00 ; mercredi 20 novembre, entre 9h30 et 12h00 et entre 14h00 et 18h00 ; et le vendredi 22 novembre, entre 14h00 et 18h00.**



Les enfants seront encadrés par une équipe d'animateurs et de bénévoles du transport à l'arrivée en salle de cinéma.
L'inscription d'un montant de 2.5 euros comprend non seulement la place de cinéma, mais également le transport au départ de chaque mairie du territoire jusqu'au Cinéma

Opération « Coup de pouce » de livraison de composteurs à domicile

Vendredi 22 novembre, la CLCL propose une livraison de composteurs directement chez vous (sur réservation), pour encourager la réduction des déchets organiques. Une initiative pratique pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

Composteur de 345 L en échange d'une caution de 16 €.

Livraison entre 9 h et 12 h, un horaire pourra vous être précisé la veille de la distribution en fonction de la tournée établie. Sur réservation sur <https://urlz.fr/qq07>.

TELETHON 2024



Et aussi...

Défilé / Expo de vieux tracteurs
Expo du bateau d'Emmanuelle GUILLERM
Expo de véhicules anciens (11h/15h)
Atelier vannerie
Vente des créations du club du Lys
Vente de livres de la bibliothèque

Devinez le poids du panier garni et repartez avec ainsi qu'avec le lot mystère !!

DIM 15/12 : Fest Deiz au profit du Téléthon, salle du Trégor. Organisé par Dansou Breizh Ar Folgoad
SAM 21/12 : tournoi interne de Noël, handball Salle Kerjézéquel, Lesneven

Soyons ensemble tous bâtisseurs d'exploits pour le Téléthon 2024 !



Salles omnisports Le Folgoët

Les parrain / marraine

Bertrand DELHOM
navigateur aventurier

Emmanuelle GUILLERM
Navigatrice amatrice



Vendredi 29 novembre à 18h : Samedi 30 novembre

LANCEMENT OFFICIEL DU TELETHON COMMUNAUTAIRE

à la salle du Léon

Avec la participation en chanson des élèves des écoles
Sainte-Anne Notre-Dame et Paul Gauguin

LE FIL ROUGE

18h15 - Départ des 24H de la foulée
Salle du Léon

SALLE DU LEON CONCERTS

19h

Wonder Books

Baker Street

Et Suzanne Em Sevel

SCENE OUVERTE

18h30/19h00

Salle du Léon

19h/23h

ROLLER DISCO

Salle de l'Iroise

*Repas BŒUF BOURGUIGNON

à 12h, salle Y. Bleunven, Tarif : 12 €.

Sur INS avt le 20/11. Sur place ou emporter (prévoir les contenants).

Tel : 06.86.06.65.04 / 06.81.53.17.41

10h>17h : visite du clocher, sur INS : 02.29.61.13.60

10h>17h30 : Ping Disco à la salle du Trégor

Salle du Léon :

11h : marche des élus

11h>13h : baptême en 2CV

14h>17h : jeux bretons

15h>15h30 : danses en ligne

15h30>16h : danses bretonnes

16h>17h : chorale Kanavorig

14h>17h Tir à l'Arc - En extérieur ou halle de loisirs

Tour de la CLCL (60/80 Kms), départ 9h

Tro Ar Barrez, départ 14h30

VTT (21/36 Kms), départ 9h

3637 La ligne du don

CHEZ NOS VOISINS – Ha Tro-War

L'association Familles Rurales de Guissény organise un café discut' autour de la thématique du harcèlement chez les ados et comment être parents aujourd'hui pour accompagner son jeune. Le jeudi 21 Novembre 2024 à 20h00 à la salle Louis Pages à Kernouës. Mathieu Favennec, psychologue clinicien à la maison des ados de Brest et maître conférencier à l'UBO sera présent afin d'échanger et répondre à vos interrogations. L'objectif de cette soirée est de comprendre et décoder cette problématique auprès des ados. Ce temps est gratuit et ouvert à tous (adhérents ou non)- café et gâteaux offerts.

Séjour ski - L'association "Tous au ski" propose un séjour familial "clé en mains" à Termignon (station Val Cenis). Départ en car de Lesneven le vendredi 7 février (20h), retour le samedi matin 15. Séjour "tout compris" : pension complète, location de matériel et remontées mécaniques inclus : 779 € (2-6 ans), 924 € (6-14 ans), 1040 € (+ de 14 ans). Tarifs pour les non-skieurs : 760 €. Renseignements : 06 62 55 34 01.

Ateliers contés : les légendes de Guissény avec Patricia Sanchez, *ouverts à toutes et tous, intergénérationnels, dès 10 ans (gratuit)*. La conteuse vous écoutera et vous guidera dans ce travail passionnant de mémoire et de parole dans l'unique but de faire émerger ensemble des récits sur Guissény. Ces récits collectifs serviront de base au travail d'un artiste plasticien et donneront ainsi naissance à une œuvre d'art en plein air à Guissény, en juin 2025.

Lundi 18/11 de 17h30 à 19h, mardi 26/11 de 17h à 18h30 et lundi 2 décembre de 17h30 à 19h.

Un lieu chaleureux pour accueillir les participants : la Station Volubile Carine et Louis nous ouvrent la porte de leur lieu vivant et convivial pour vous permettre de créer des récits au coin du feu ! Des boissons chaudes et froides seront proposées aux participants ; chacun règle sa consommation. Adresse : 6 rue de l'Église à Guissény Pour toutes questions, contact Tourisme Côte des Légendes au 02 29 61 13 60 ou tourisme@cotedeslegendes.bzh. Plus d'informations et réservations : www.fabriquedimaginaire.bzh

Prochaine date de l'atelier des Petites Plumes

organisé à Ploudaniel par Marlène, accompagnante en parentalité et animatrice d'ateliers bien-être pour les enfants et les familles. en duo : adulte - enfant à partir de 4 ans, dimanche 24 novembre de 10h à 12 heures, thème : le chaos des émotions, 20 euros le duo,



un p'tit moment tout doux en tête à tête, pour se poser et créer des souvenirs. Pour plus d'informations, contact : contact.namaca@gmail.com

Atelier participatif - Installation artistique Noël à Meneham

Dans le cadre de Noël à Meneham 2024, l'artiste Antoine Janot a été sélectionné pour créer l'œuvre monumentale "Les grains de sable des dunes de Keremma". Cette installation fait écho à la légende des Couantics, des êtres mi-marins mi-terriens qui auraient autrefois participer à la formation des dunes de Keremma... Antoine Janot vous invite à un atelier de confection des grains de sable géants à Meneham le mercredi 27 novembre à 14h30. L'atelier consistera à l'assemblage des demi-cercles de polystyrène puis à la préparation et l'utilisation de mortier blanc. Durée 1h, gratuit, accessible dès 7 ans. Inscription auprès de Tourisme Côte des Légendes / 02 29 61 13 60 / www.meneham.bzh

Café discut' : familles rurales de guissény



Le harcèlement, être parents d'ados en 2024 : le comprendre, en parler, agir ...

CAFÉ DISCUT'

AVEC MATHIEU FAVENNEC, PSYCHOLOGUE CLINICIEN À LA MAISON DES ADOS ET MAÎTRE DE CONFÉRENCE À L'UBO





PETITES ANNONCES :

Services à la personne : Habitante de Lesneven cherche travaux de ménage, garde d'enfants, courses, jardinage sur le territoire de la CLCL. Véhiculée, motivée et travailleuse. Paiement en CESU. Contact au 07.87.43.87.94

Sophrologie : Virginie, sophrologue à ploudaniel vous accompagne, que ce soit individuellement ou en groupe, afin de vous aider à atteindre votre mieux-être en fonction de vos difficultés et propose un accompagnement personnalisé.

Insomnies : Retrouver un sommeil réparateur.

Stress et angoisses : Apprendre à gérer les émotions négatives/ Phobies : Surmonter vos peurs et appréhensions/ Changements de vie : Faciliter les transitions importantes/ Préparation d'examens : Optimiser vos performances et votre concentration.

Contact: virginie.sophrologue29@gmail.com ou 07-56-84-83-00 Site Web : sophro-ploudaniel.fr

A louer, à Ploudaniel, maison mitoyenne à la campagne. Au RDC : cuisine aménagée, séjour, chambre et SDB. A l'étage : chambre et WC. Garage attenant RDC et jardin. Libre au 15 décembre 2024. Téléphone : 06 25 98 85 16.

Entreprise individuelle sur Trégarantec propose ses service d'élagage, débroussaillage et bucheronnage contact au 06.75.04.19.22 et par mail wolfpasenau@orange.fr

Nutri-Breizh propose bois de chauffage en palette Box : en 50 cm ou en 33 cm mais également des bûchettes d'allumage en sac de 20L.

-**Pellets** : feuillus en palettes de 77 sacs, Résineux en palettes de 70 sacs. Livraison sur tout le Finistère : renseignements au 02.29.61.61.61 / 54 rue des Abers 29260 KERNILIS. ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h30/17h30.